

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES**

Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP)

SA au capital de 2 157 776 €

RCS Chambéry n° 076 220 011

Siège social : la Plagne – 73210 la Plagne Tarentaise

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° Tel : 04.79.09.67.00

Courriel : info@ski-laplagne.com

Exploitant les remontées mécaniques du domaine de la PLAGNE,

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz Opérations Entreprises- 7, Place du Dôme-TSA 21017-92 099 La Défense Cedex.

Ci-après dénommée l'« Exploitant »,

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par l'Exploitant [ou par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) au nom et pour le compte de l'Exploitant] et donnant accès aux remontées mécaniques du domaine de La Plagne ou de Paradiski (espace relié avec le domaine des Arcs/Peisey-Vallandry exploité par la Société ADS).

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à compter du **17 juillet 2018** et sont valables exclusivement sur la saison d'été.

Les conditions de vente de Titres valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. L'Exploitant ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Le Titre est délivré sur un support mentionnant son numéro dit « numéro de ski-carte ».

Le Titre est composé d'un **support** sur lequel est enregistré un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente** (dans les cas prévus par l'arrêté du 3 octobre 1983 modifié et relatif à la publicité des prix de tous les services).

Les Titres sont vendus durant la saison d'été aux points de vente de l'OTGP au nom et pour le compte de l'Exploitant et les Titres de courte durée (Montées remontée mécanique) sont vendus également au départ des remontées mécaniques ouvertes par l'Exploitant.

ATTENTION :

Le **justificatif de vente** mentionne le domaine, la catégorie (adulte, enfant, VTT, piéton...) du titre de transport et sa durée de validité.

Ce justificatif de vente doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : perte ou vol du Titre, réclamation).

Article 2. LES SUPPORTS DES TITRES

Le titre de transport est délivré sur un support ski-carte.

Ce support est délivré gratuitement par l'Exploitant.

Article 3. LA PHOTOGRAPHIE DU CLIENT

La vente de tout Titre de type « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Concernant les Titres « saison » délivrés directement par l'Exploitant, cette photographie sera conservée par ce dernier dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client (cf. Infra « Protection des données à caractère personnel »).

Article 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. TARIFS

Les tarifs publics des Titres sont affichés dans les différents points de vente et sur le site Internet <http://la-plagne.com>. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date d'établissement des grilles tarifaires et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet. Ces réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

4.2. MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un Titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, soit en espèces dans la limite des plafonds règlementaires (cf. articles L 112-6 et D 112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire acceptée par l'Exploitant ou l'OTGP le cas échéant, soit par chèques-vacances ANCV, soit par carte Plagne Access auprès de l'OTGP.

A noter que les cartes bancaires et la carte Plagne Access ne sont pas acceptées au départ des remontées mécaniques.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier sera exigée.

Article 5. REMBOURSEMENT

Dans les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf en cas de faute de l'Exploitant.

Article 6. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant ou à l'OTGP dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation et intenter une action en justice dans les conditions définies à l'Article 9.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

SAP

Service Clientèle

BP 57 – Immeuble la Cembraie

Plagne Centre

73214 AIME LA PLAGNE Cedex

Article 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

Article 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres font l'objet d'un traitement relatif à la gestion de la commande et de la délivrance des Titres.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de vente auquel vous êtes partie.

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra pas intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n°tél) peuvent également être demandées à des fins de prospection commerciale par l'Exploitant et, avec votre accord, par ses partenaires commerciaux.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la société SAP, représentée par Mme Christine WOJCIK, agissant en qualité de Directrice Générale Adjointe et dont les coordonnées sont indiquées dans les mentions légales.

Les destinataires des données collectées sont la société SAP et ses partenaires commerciaux dans le cas de la prospection commerciale susvisée.

Les données collectées sont conservées pour :

- Données permettant d'établir la preuve d'un contrat auquel vous êtes partie : Données collectées pour gérer votre commande : pendant cinq ans à compter de leur collecte;
- Données collectées à des fins de prospection commerciale: pendant trois ans à compter de leur collecte.

A l'expiration de cette période, les données sont effacées. Par exception, les données collectées à des fins de prospection commerciale sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si vous acceptez de continuer de recevoir des offres commerciales de la part de la société SAP.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la société SAP : *Service Marketing Vente-BP 57- Immeuble la Cembraie-Plagne Centre-73 214 Aime Cedex.*

Vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site Internet www.cnil.fr.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, il est rappelé que le Client a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L121-34 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 9. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/ (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 30375 823 Paris Cedex 17) et ce dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R.631-3 du Code de la consommation).

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES

Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP)

SA au capital de 2 157 776 €

RCS Chambéry n° 076 220 011

Siège social : la Plagne – 73210 La Plagne Tarentaise

N° TVA Intracommunautaire : FR 05 076 220 011

N° Tel : 04.79.09.67.00

Courriel : info@ski-laplagne.com

Exploitant les remontées mécaniques du domaine de la PLAGNE,

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz Opérations Entreprises- 7, Place du Dôme-TSA 21017-92 099 La Défense Cedex.

Ci-après dénommée l'« Exploitant »,

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») donnant l'accès aux remontées mécaniques du domaine de La Plagne ou de Paradiski (espace relié avec le domaine des Arcs/Peisey-Vallandry exploité par la Société ADS).

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à compter du **17 juillet 2018** et sont valables exclusivement sur la saison d'été.

Les conditions d'utilisation de Titres valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée l'« Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Chaque Titre est émis sur un support déterminant son domaine de validité, sa durée de validité ainsi que sa catégorie et n'est utilisable que sur le réseau des remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis.

Le Titre est délivré sur un support identifié par un numéro.

Le Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf celui correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire.

Il appartient donc à l'Usager de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

Article 2. CONTROLE DES TITRES

Chaque Titre, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge prédéterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan de la saison d'été concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques, affichées dans les points de vente et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques.

Le Titre (accompagné du **justificatif de vente** le cas échéant) doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique (bornes « mains libres »).

L'ensemble des Titres fait également l'objet d'un contrôle visuel par le personnel de l'Exploitant.

Pour les Titres à tarifs réduits ou gratuits, l'Usager doit être en mesure de présenter audit personnel les justificatifs correspondants.

Ledit personnel est en droit de refuser l'accès aux Usagers sans Titre ou munis d'un Titre non valable.

Afin de pouvoir emprunter les remontées mécaniques avec un VTT :

- Celui-ci doit faire partie de la liste des véhicules autorisés par le règlement de police de la ou des remontées mécaniques concernées (cf. règlement affiché au départ des remontées mécaniques) et,
- L'Usager doit être titulaire d'un Titre « VTT » et non d'un Titre « piéton ».

Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS DES TITRES

Consignes d'utilisation : Il est recommandé de placer le support dans une poche côté gauche, sans autre objet métallique ou électronique. Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique d'un support de Titre, l'Exploitant procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'Exploitant.

Au cas où le support défectueux a été émis par la société ADS, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

L'Usager devra adresser cette demande à ADS en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par cette dernière.

Article 4. PERTE OU VOL DES TITRES

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par l'Exploitant.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par la société ADS, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant. L'usager devra adresser cette demande à la société ADS en respectant les termes de Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par cette dernière.

En cas de perte ou de vol d'un Titre « saison », l'Usager peut obtenir la remise d'un duplicata, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

4.1. Informations à fournir

L'usager doit fournir le **justificatif de vente** (reçu remis par l'Exploitant ou par l'Office du Tourisme de la Grande Plagne au moment de l'achat du Titre) ainsi qu'une **déclaration de perte** à l'appui de sa demande de duplicata.

4.2. Délivrance du duplicata

- Sous réserve des vérifications d'usage, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre) est remis à l'Usager par le point de vente ayant délivré le Titre initial.

A NOTER : Tout autre type de Titre, déclaré perdu ou volé, ne peut pas donner lieu à duplicata.

Il en est de même pour les autres Titres dont les informations nécessaires à la délivrance d'un duplicata (cf. article 4.1 ci-avant) ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

Article 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées à l'occasion du déplacement des Usagers font l'objet d'un traitement relatif à la gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des Titres.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de transport auquel vous êtes partie.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la société SAP, représentée par Mme Christine WOJCIK, agissant en qualité de Directrice Générale Adjointe, et dont les coordonnées sont indiquées dans les mentions légales.

Les destinataires des données collectées sont la société SAP et le cas échéant, la société ADS, en tant qu'exploitante du domaine relié parcouru.

Vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de vous opposer à ce traitement.

Vous pouvez mettre en œuvre ces droits en contactant la société SAP : *Service Marketing Vente-BP 57- Immeuble la Cembraie-Plagne Centre-73 214 Aime Cedex.*

Enfin, vous disposez du droit d'adresser une réclamation à la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site Internet www.cnil.fr.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 7. INFORMATION CO²e DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En application des articles L 1431-3 et D 1431-1 à D 1431-23 du Code des transports, l'Exploitant communique ci-après l'information CO²e relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

- Le CO²e transport pour un Titre « 1 passage remontée mécanique » est de 2,66 g CO²e équivalant à un parcours en voiture de 0,02 km.

Base de calcul : 6g CO²/kwh/100% energie renouvelable / voiture au gasoil 140g /km (classe C, moyenne actuelle).

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser au service suivant :
SAP - Service QSE - BP 57 - Plagne Centre - 73214 Aime la Plagne Cedex.

Article 8. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, l'Usager peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

L'Usager est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel/ (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 30375 823 Paris Cedex 17) et ce dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, l'Usager peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).